

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

---

9 JANVIER 2003

---

RAPPORT

SUR L'ETAT DE LA COOPERATION  
ENTRE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE  
POUR L'ANNEE 1996(1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION  
DE COOPERATION AVEC LES COMMUNAUTES  
PAR M. **JAMAR** (EN REMPLACEMENT DE M. TAHAY)(2)

---

(1) Voir Doc. n° 190 (1996-1997) n° 1,  
Doc. n° 46 (1999-2000) n° 1,  
Doc. n° 66 (1999-2000) n° 1,  
Doc. n° 159 (2001-2002) n° 1,  
Doc. n° 275 (2001-2002) n° 1.

(2) Voir Doc. n° 275 (2001-2002) n° 2.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de Coopération a examiné au cours de sa réunion du 4 février 1998 (1) le rapport sur l'état de la coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone pour l'année 1996.

### I. EXPOSE DE MME ONKELINX, MINISTRE-PRESIDENTE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Au-delà de la froideur des chiffres alignés dans ce rapport, la ministre-présidente tient à souligner l'évolution, à son sens parfaitement positive, de la collaboration entre la Communauté germanophone et la Communauté française.

On constate, à la lecture du rapport, que la commission instaurée par l'article 55, § 3, de la loi du 31 décembre 1983, s'est réunie à deux reprises au cours de l'année 1996. Cette commission appelée en jargon administratif « commission 49.55 », composée paritairement, doit accorder des subventions en vue de soutenir les activités culturelles des minorités linguistiques établies dans les régions de langue allemande et de langue française (communes malmédiennes).

Dans le cadre de cette commission, pour l'année budgétaire 1996, les subventions à charge de la Communauté française ont atteint un montant de 1 500 000 francs et les mêmes subventions à charge de la Communauté germanophone ont atteint un montant de 205 000 francs. Quant aux subventions accordées par la Communauté germanophone dans le cadre des échanges culturels, elles ont atteint un montant de 805 500 francs. Les mêmes subventions à charge de la Communauté française ont atteint le montant de 205 700 francs.

Tout au long de 1996, la coopération a toujours été développée dans les secteurs suivants :

- les bibliothèques publiques,
- l'audiovisuel et la médiathèque,

- les centres culturels, la jeunesse et l'éducation permanente,
- le sport,
- la santé,
- l'ONE,
- les infrastructures hospitalières,
- l'aide à la jeunesse,
- l'enseignement,
- les relations internationales.

Quelques réalisations significatives en 1996 doivent encore être soulignées :

- la bibliothèque publique centrale Chiroux-Croisiers de Liège étend son action aux communes de la Communauté germanophone;
- les coopérations multiples avec le Centre Média d'Eupen;
- les coproductions multiples entre le Centre culturel de Welkenraedt, la Communauté germanophone et d'autres producteurs de ladite Communauté;
- les relations régulières entre le Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF) et le Rat der Deutschsprachigen Jugend (RDJ);
- les multiples actions de coopération dans les services de l'administration de la santé;
- la participation du personnel de l'enseignement de la Communauté germanophone aux activités de formation organisées par la Communauté française.

Pour conclure l'examen de ce rapport, la ministre-présidente confirme que c'est une véritable culture de collaboration qui existe entre les administrations des deux Communautés concernées. Quel que soit leur niveau hiérarchique, les fonctionnaires compétents dans ces domaines se connaissent, échangent leurs informations, s'épaulent et s'enrichissent mutuellement, sans nécessairement et obligatoirement passer par la voie hiérarchique. C'est un point positif dont il convient de se réjouir.

### II. DISCUSSION GENERALE

Le rapporteur (M. Tahay) fait observer une erreur de présentation figurant dans le document 190 (1996-1997) n° 1, au point 2 relatif aux échanges culturels. Il manque, en page 3, le sous-titre suivant : *Subventions accordées par la Communauté française dans le cadre des échanges culturels* : En page 2, il faut supprimer le a) devant « Représentations de groupes de la Communauté germanophone en Communauté française : ». Il faut supprimer le b) figurant en page 3 devant « Représentations de groupes de

(1) Ont participé aux travaux des commissions :

Mmes Corbisier-Hagon (Présidente), Carton de Wiart, MM. Drouart, Dupont (en remplacement de M. Léonard), Gilles, Mme Persoons, MM. Séneca (en remplacement de M. Charlier), Smeets et Tahay (Rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française;  
Mme Lecloux, du cabinet de Mme Onkelinx;  
Mme Parent, experte du groupe PS;  
M. Nolle, expert du groupe Écolo.

la Communauté française en Communauté germanophone: ».

La commission prend acte de la modification technique proposée par le rapporteur.

Mme Carton de Wiart constatant avec étonnement le grand nombre de groupes musicaux germanophones reçus en Communauté française, la ministre-présidente insiste sur la non-hiérarchisation des décisions et la souplesse du fonctionnement de la coopération.

Mme Carton de Wiart regrette le manque apparent d'exigences portant sur une connaissance réciproque de la langue dans ce type d'échanges. Ceux-ci semblent en effet avoir lieu en dehors de toute politique d'apprentissage des langues. Elle regrette cette relative passivité dans la concrétisation de l'accord de coopération.

M. Smeets également regrette que la richesse linguistique de l'arrondissement de Verviers ne soit pas davantage exploitée. Il observe qu'à chaque réunion, des déclarations de bonnes intentions à l'égard du développement d'une politique d'apprentissage sont formulées, mais, sur le terrain, le développement du bilinguisme ne progresse pas.

La ministre-présidente répond que le projet de décret relatif à la réforme de l'enseignement fondamental, qui doit encore être déposé sur le Bureau du Parlement, aura notamment pour objet de concrétiser les intentions évoquées. La possibilité d'un apprentissage en immersion y sera prévue.

### III. SEANCE CONJOINTE DES COMMISSIONS REUNIES DE COOPERATION DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Les débats en séance conjointe des commissions réunies de coopération du Parlement de la Communauté française et du Conseil de la Communauté germanophone ayant été consignés dans le doc. n° 275 (2001-2002) n° 2, veuillez vous reporter au point III de ce document.

*Le Rapporteur,*

*La Présidente,*

H. JAMAR.

F. SCHEPMANS.

(en remplacement de C. TAHAY)